Centre Hospitalier d'Aubagne Edmond Garcin

DIRECTION DES FINANCES

DECISION N°2026-1339

Objet : Tarifs des prestations du centre de vaccination internationales et consultation des voyageurs

La Directrice du Centre Hospitalier Edmond GARCIN d'Aubagne,
Vu le Code de la Santé Publique,

décide,

Article 1er : Les tarifs du Centre de vaccination internationales et consultation des voyageurs applicables au Centre Hospitalier sont fixés à compter du 14 septembre 2026 de la façon suivante :

DT Polio-Coq-Haemoph-Hép B – Enfant	28.53€
DT Polio-Coq- Adulte	17.62€
Hépatite B – Adulte	13.71€
Hépatite B – Enfant	8.56€
Rougeole-Oreillons-Rubéole	7.10€
Encéphalite à tique	23.48€
Encéphalite japonaise	99.81€
Fièvre jaune	59.72€
Hépatite A – Enfant	13.69€
Hépatite A – Adultes	12.91€
Leptospire	133.29€
Méningite A+C+Y+W135	31.71€
Méningite à méningocoque B	79.84€
Pneumocoque (21 valences)	55.45€
Rage	45.79€
Papillomavirus	117.42€
Typhoïde	37.89€
Chikungunya	146.77€

Article 2ème : Madame la Directrice du Centre Hospitalier Edmond GARCIN d'Aubagne et Madame le comptable public de l'établissement sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application de la présente décision.

Aubagne, le 14 septembre 2026

La Directrice adjointe,
Urielle DESALBRES
Directrice Adjointe

U. DESALBRES

CENTRE HOSPITALIER Edmond GARCIN